



Porter plainte pour coups et blessures

Par **sine1981**, le **01/02/2010 à 18:13**

Bonjour,

lors d'une soirée un peu arrosée, une "copine" m'a envoyé une gifle, immédiatement suivie d'une droite...

Choquée, je n'ai pas rétorqué mais une autre copine l'a sortie de la boîte. Il y a plein de témoins, et elle m'a frappé sans raison. J'ai fait faire un certificat médical et des photos immédiatement il y a 2 jours et suite aux examens je n'ai pas de séquelles physiques graves. Mais je n'ai pas été arrêtée. Je souhaite porter plainte pour coups et blessures mais j'ai un peu peur de passer 2 heures au commissariat et qu'il n'y ait aucune suite à cette plainte...

Dans les faits, que risque-t-elle ? Y'a-t-il une chance qu'elle soit inquiétée pour ces faits ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questions et reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Par **frog**, le **01/02/2010 à 19:42**

A mes yeux, une explication franche vaut mieux que les désavantages (pour les deux parties) d'une procédure.